Nations Unies

S/PV.6677



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6677e séance

Mercredi 7 décembre 2011, à 11 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Onowu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hendrie

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2011/751)

11-62587 (F)





La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2011/751)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation la paix, à participer à la séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/751, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à Mme Landgren.

Mme Landgren : Depuis le dernier rapport que j'ai fait au Conseil de sécurité au mois de mai (voir S/PV.6538), il y a eu des progrès qui montrent que le Burundi poursuit largement ses efforts en matière de consolidation de la paix, comme prévu. Il y a également des développements qui peuvent hypothéquer ces acquis, ainsi qu'une conjoncture socioéconomique à long terme empreinte de défis.

Le massacre de 39 personnes, le 18 septembre, dans un bar à la périphérie de Bujumbura a rappelé à plusieurs personnes l'histoire douloureuse du Burundi. Le lendemain matin, les Nations Unies et la communauté internationale ont été invitées à se rendre, avec le Président Nkurunziza, sur le site de l'attaque dévastatrice où gisaient encore 23 cadavres. Le 18 octobre, une commission d'enquête a présenté son rapport au Procureur de la République. Les 21 personnes arrêtées à la suite de l'attaque ont été traduites en justice le mois dernier avec les six principaux présumés planificateurs accusés de crimes contre l'humanité.

La défense a contesté plusieurs aspects du déroulement de ce procès, y compris les allégations selon lesquelles les avocats n'auraient pas accès à leurs clients ou au rapport de la commission d'enquête. Ce procès sera suivi attentivement et constituera un test décisif de l'indépendance et de l'impartialité de l'appareil judiciaire burundais. Cependant, je voudrais souligner que ce massacre est globalement un incident isolé et que la situation sur le plan de la sécurité reste généralement calme dans le pays.

Les six derniers mois ont semblé donner une indication de la voie à suivre pour la normalisation des relations entre le Gouvernement et les partis politiques extraparlementaires. Le Gouvernement a souvent exprimé sa volonté de dialoguer, que le Premier Vice-Président a concrétisée par le lancement des réunions trimestrielles avec les partis politiques agréés. Les partis se réclamant de l'Alliance démocratique pour le changement-Ikibiri n'ont pas participé à ces réunions avec le Premier Vice-Président. J'encourage le Gouvernement et les partis à poursuivre sans relâche leurs efforts de dialogue.

Les perspectives de normalisation des relations entre le Gouvernement et l'opposition extraparlementaire ont été assombries par les arrestations et, surtout, par les assassinats des membres de certains partis extraparlementaires, ainsi que par des informations fiables faisant état de recrutements, d'organisation et d'entraînements paramilitaires effectués par des membres de quelques partis et groupes d'opposition. Tous les acteurs politiques burundais devraient être encouragés à exiger l'arrêt des assassinats et l'abandon de groupes armés.

Pour un pays qui se remet encore de plusieurs années de conflit, le Burundi mérite d'être salué pour les libertés politiques relatives qu'il a connues dans le cadre de sa constitution post-transition. Il faudra dès lors veiller à ce qu'il n'y ait pas un rétrécissement de l'espace politique, y compris à travers le harcèlement des médias et de la société civile.

L'avenir du pays s'est illustré par une année de présidence burundaise de la Communauté d'Afrique de l'Est, laquelle s'est achevée le 30 novembre par un

sommet à Bujumbura empreint d'optimisme, d'espoir et de détermination. Le Burundi a été salué pour sa contribution à l'approfondissement de l'intégration à travers la mise en œuvre du Protocole sur le marché commun, et les avancées enregistrées dans les discussions relatives à la monnaie unique et à la fédération politique. Les débats étaient imprégnés de cette vision de l'intégration approfondie, et l'adhésion du Burundi à une Communauté d'Afrique de l'Est de plus en plus dynamique offre une occasion pour le renforcement de la stabilité et de la démocratisation du pays.

Cependant, pour de nombreux Burundais, la Communauté d'Afrique de l'Est demeure encore un concept insaisissable, et la capacité du Burundi à tirer profit de celle-ci a toujours besoin d'être renforcée. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) s'attend à poursuivre son appui au Gouvernement pour lui permettre de faire avancer le processus de son intégration.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion, une fois de plus, pour saluer l'important rôle que joue le Burundi, en dépit de ses propres défis, pour renforcer la paix et la sécurité dans la région. En effet, dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Burundi a déployé de nombreuses troupes en Somalie et y a connu des pertes tragiques.

Cette année, le Burundi a fait des avancées significatives dans le domaine de la justice de transition. Le Comité technique mis en place en juin en vue d'examiner les engagements du Burundi et les pratiques internationales en la matière et d'élaborer un projet de loi et un projet de budget pour la Commission Vérité et Réconciliation, a présenté son rapport au Président Nkurunziza le 18 octobre. Le 18 novembre, M. Laurent Kavakure, actuel Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, précédemment Président dudit comité, m'a formellement remis ledit rapport.

L'objet principal de ce rapport est le projet de loi. Dans l'ensemble, celui-ci réaffirme les principes fondamentaux d'une Commission Vérité et Réconciliation. Il réitère le principe de l'indépendance et de l'impartialité de la Commission Vérité et Réconciliation, énonce clairement que la Commission Vérité et Réconciliation n'est pas un mécanisme judiciaire, et donne mandat à la Commission Vérité et Réconciliation de qualifier toutes les violations et tous les crimes. Néanmoins, il indique que le travail de la Commission Vérité et Réconciliation ne doit pas porter préjudice aux compétences du Tribunal spécial.

Certaines dispositions ne reflètent pas les recommandations des consultations nationales sur la justice de transition qui ont pris fin en 2010. Le rapport propose une Commission Vérité et Réconciliation composée exclusivement de Burundais, alors que les consultations nationales avaient recommandé une Commission Vérité et Réconciliation composée de Burundais et de non-Burundais. Les consultations nationales avaient également recommandé que le panel de recrutement soit composé des représentants du Gouvernement, de la société civile et des Nations Unies, ce que le projet de loi ne prévoit pas.

Je salue la collaboration entre le Gouvernement et le système des Nations Unies qui a caractérisé la phase préparatoire, et au cours de laquelle nous avons fourni des experts ainsi qu'un appui matériel et logistique. Une solution positive aux questions en suspens participera au renforcement de la confiance de la communauté internationale, ce qui permettrait à cette dernière d'apporter son plein appui et les ressources nécessaires à ce processus tant attendu devant permettre au Burundi d'assumer son passé. Nous nous attendons à la poursuite de notre engagement avec le Gouvernement et d'autres partenaires afin d'aboutir à un processus qui cadre étroitement avec les normes internationales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Commission nationale indépendante des droits de l'homme, crée par une loi conforme aux Principes de Paris, est une autre réalisation marquante de 2011. Dès que ses membres ont prêté serment en juin, la Commission s'est mise directement au travail. Cela vient à un moment où le Burundi doit encore relever des défis en matière de droits de l'homme. Au cours des derniers mois, plusieurs membres éminents de la dynamique communauté des défenseurs burundais des droits de l'homme ont été convoqués au bureau du Procureur à la Mairie de Bujumbura pour être interrogés, comme l'ont été des représentants de la société civile et des médias. Des avocats ont, eux aussi, fait l'objet d'emprisonnement. Des médias, une société civile et un appareil judiciaire indépendants ont des rôles importants à jouer dans la consolidation de la paix. Je m'inquiète de ce que ces rôles soient entravés.

La consolidation de la paix au Burundi reste assombrie aussi par les assassinats politiques. Depuis que le rapport du Secrétaire général (S/2011/751) a été

préparé, le BNUB a recueilli des informations sur 11 autres cas suspects d'assassinats extrajudiciaires, portant le nombre des cas vérifiés par la mission à 57 pour la période allant du 1[er] janvier au 30 novembre. Les Nations Unies escomptent vivement que le Gouvernement prendra rapidement des mesures décisives pour empêcher les assassinats liés à ses propres agents, ouvrir des enquêtes et punir les auteurs.

Beaucoup de ces préoccupations ont été déjà exprimées par M. Fatsah Ouguergouz, ancien expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi, dans son rapport du 31 mai (A/HRC/17/50), dans lequel il a recommandé au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour traduire en justice les membres des forces de défense et de sécurité, ainsi que toutes les personnes soupçonnées d'avoir perpétré de graves violations des droits de l'homme. L'expert indépendant a aussi exhorté le Gouvernement à poursuivre et à renforcer ses efforts visant à renforcer l'appareil judiciaire, notamment en recrutant des magistrats indépendants. L'ONU continuera d'appuyer pleinement tous ces efforts et d'encourager le renforcement des services des enquêtes en procédant régulièrement à des autopsies et en recourant à des analyses médico-légales.

Comme le Conseil le sait bien, ces développements surviennent dans un contexte de pauvreté extrême. Le rapport dont est saisi le Conseil donne un aperçu de ces privations, exacerbées par une forte densité de population et le chômage des jeunes. Le lien entre pression foncière et croissance de la population est particulièrement préoccupant. Bien que le Burundi ait accompli de remarquables progrès dans l'enseignement, il traîne loin derrière s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, la mortalité maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable, la sous-alimentation et la prévalence du VIH/sida. Il faut alléger et gérer les pressions physiques, économiques, sociales et juridiques que subit le Burundi afin de renforcer, et non saper, la consolidation d'une paix durement acquise.

Le Burundi est en phase finale d'achèvement de sa deuxième stratégie de réduction de la pauvreté, qui sert de base systématique au pays pour relever, avec l'aide de ses partenaires, les défis auxquels il est confronté sur les plans économique, social et politique. Le Gouvernement, l'ONU, la Banque mondiale et la Commission de consolidation de la paix œuvrent de concert pour donner forme à une manifestation de partenaires en 2012 qui sera une occasion de montrer les bons progrès accomplis et attirer aide et investissement.

Tandis que nous prévoyons cette évolution positive, un engagement régional fort et continu sera nécessaire, ainsi qu'une approche commune entre gouvernements partenaires, organisations régionales et Nations Unies, dans le cadre de notre appui à la consolidation de la paix au Burundi et aux ses efforts de ce pays en matière de développement économique.

Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, la transition d'une ancienne et importante mission, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, au BNUB qui est notre nouvelle empreinte légère, s'est faite sans heurt et en toute efficacité. Il s'agit toujours d'une mission intégrée, mais avec une structure qui vise à faciliter la transition, en définitive, à la présence d'une équipe de pays des Nations Unies.

Le BNUB a travaillé à un projet de critères afin d'ouvrir la voie à cette transition. Je voudrais brièvement mentionner les principaux critères en cours d'élaboration.

S'agissant du processus démocratique au Burundi, nous tablons sur une poursuite des progrès dans le règlement des divergences politiques par le dialogue et la collaboration. En ce qui concerne la sécurité et la stabilité du pays, nous attendons une structure de sécurité et un mécanisme de contrôle démocratique connexe permettant au Burundi de répondre efficacement aux préoccupations nationales et internationales en matière de sécurité, tout en respectant les normes et les droits en vigueur dans le monde. Nous prévoyons que les progrès dans le domaine de la justice transitionnelle vont continuer et envisageons des institutions légitimes, démocratiques et responsables à l'échelon national autant que local. Nous voulons un système judiciaire de plus en plus indépendant, accessible et crédible, et une culture renforcée de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

J'attends avec intérêt de pouvoir informer plus en détail le Conseil sur ces critères.

Lorsque cette mission sera en phase de retrait, il sera important que l'ONU et les autres partenaires continuent d'appuyer le renforcement des institutions nationales. Notre priorité désormais est de définir dans

ce but une vision commune à la mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, et d'ancrer ces éléments dans les travaux de l'équipe.

En attendant, il y a une bonne collaboration entre nous, notamment sur un certain nombre de projets, dont un programme financé par une contribution de 9,2 millions dollars du Fonds pour la consolidation de la paix, visant à appuyer la réintégration socioéconomique durable des populations marginalisées dans trois provinces à la frontière avec la République démocratique du Congo. Nous recherchons toujours un financement supplémentaire pour ce secteur essentiel afin de couvrir d'autres provinces où les besoins sont tout aussi pressants.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Burundi auprès des Nations Unies à New York, l'Ambassadeur Herménégilde Niyonzima, et remercier le Représentant permanent sortant, l'Ambassadeur Zacharie Gahutu, pour la coopération qu'il nous a apportée.

Le chemin pour sortir de la violence du passé est long et difficile, comme on le sait. En 2012, le Burundi devrait avancer un peu plus sur ce chemin, en lançant un processus officiel de manifestation de la vérité, de réconciliation et de justice. Il va sans dire que ce processus devra être inclusif. Après cette date auront lieu les élections de 2015, et le Président Nkurunziza a récemment appelé tous les acteurs politiques à commencer à s'y préparer. Pour faire face aux défis permanents que constituent la consolidation de la paix et du développement, le Gouvernement et le peuple burundais ont besoin d'un engagement constant et d'un appui robuste de notre part.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Mme Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Paul Seger.

M. Seger : Je vous remercie de l'invitation qui m'a été faite de parler en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Je reviens d'une visite d'une semaine au Burundi, effectuée à la fin octobre. Les impressions que j'ai obtenues sur le terrain confirment très largement le constat et l'analyse faits dans l'excellent rapport du Secrétaire général (S/2011/751) et dans l'exposé de Mme Karin Landgren. Le pays a effectivement fait certains progrès dans différent domaines, notamment en établissant une Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), dont Mme Landgren vient de parler, en créant le Bureau du Médiateur ou en poursuivant le processus de justice transitionnelle.

J'ai été personnellement particulièrement impressionné par les personnalités du Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et du Médiateur qui, par leur engagement et leur intégrité, contribuent à améliorer le fonctionnement des institutions, la bonne gouvernance et le respect des droits humains. De telles institutions sont importantes pour renforcer la confiance entre la population et les autorités.

Cela dit, les différents contacts que j'ai eus avec plusieurs représentants de la société civile, des institutions étatiques et de la communauté internationale sur place, confirment le constat fait dans le rapport du Secrétaire général : des défis considérables subsistent sur la voie de consolidation de la paix.

À mon avis, les trois obstacles majeurs à surmonter sont la situation socioéconomique, le fossé politique existant entre le Gouvernement et l'opposition extra-parlementaire et, liée à cela, la situation en matière de droits humains. Étant donné que le rapport du Secrétaire général énumère les carences en détail, je ne vais pas les répéter ici par souci de gagner du temps. Je réaffirme simplement que je partage son constat.

Cela démontre à mon avis que les fondements de la coopération entre la Commission et le Gouvernement burundais, sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, qui figurent dans le document du 26 avril 2011 et dont je vous ai parlé lors de ma dernière présentation, en mai passé, demeurent valables. Cependant, compte tenu de l'évolution de la situation et conformément aux souhaits du Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix mettra ces prochains temps plus d'accent sur la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre la stratégie burundaise pour la réduction de la pauvreté.

En effet, l'intégration des groupes affectés par le conflit dans la société leur permet de mener une vie digne et en particulier réduit le risque que les ex-combattants reprennent les armes et retournent à la violence par manque d'alternatives. Cela vaut aussi – et, selon moi, surtout – pour les jeunes parmi lesquels le chômage reste très élevé. Le travail ne leur donnera

pas seulement un sens de la vie, mais aussi le sentiment de faire partie intégrante de la société. Dans ce sens, l'intégration socioéconomique constitue un pilier par excellence de la consolidation de la paix.

Un exemple m'a particulièrement frappé, celui d'un ex-combattant des Forces nationales de libération, âgé de 18 ans, qui a créé une association pour produire du riz avec les femmes locales grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Cette association a fait un bénéfice de 7 000 dollars, ce qui vaut une petite fortune au Burundi, et le groupe est prêt à continuer de développer ce projet. Je pense que nous devons multiplier de tels projets, mais le pays ne pourra pas le faire sans un appui international.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a récemment – comme la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Landgren, l'a mentionné – déboursé presque 10 millions de dollars additionnels pour appuyer de tels projets, et je remercie vivement le Fonds pour cette décision. Mais, bien que cet apport soit bienvenu, il ne suffit pas, et de loin, pour satisfaire la demande. En effet, comme Mme Landgren l'a également mentionné, nous devrons trouver 15 millions de dollars supplémentaires à court terme.

De ce point de vue là, je voudrais joindre ma voix à celles du Secrétaire général et de la Représentante spéciale qui appellent la communauté internationale à ne pas oublier le Burundi. Le Gouvernement burundais veut organiser des réunions internationales en 2012 pour mobiliser des fonds et la formation ne ménagera aucun effort pour promouvoir le succès de ces événements.

Je suis bien conscient du fait que l'environnement international n'est guère propice à ce genre d'exercice. Mais comparé aux grands coûts qu'engendre une opération internationale de maintien de la paix, un soutien financier pour solidifier le développement politique et économique d'un pays qui sort d'un passé conflictuel sera nettement plus bas et plus économique qu'une grande opération. Des partenaires clefs, comme la Banque mondiale, que j'ai déjà rencontrée trois fois, et la Banque africaine de développement, rencontrée récemment à Tunis, sont disposés à travailler avec nous pour appuyer la relance économique du Burundi.

Le progrès économique et social que le Gouvernement cherche, à juste titre, pour son peuple ne sera certainement pas durable sans un état de droit et des institutions stables et fiables. Le Printemps arabe nous a démontré combien la paix, les droits humains et le développement économique et social sont mutuellement interdépendants.

À l'instar du Secrétaire général, j'exhorte dès lors le Gouvernement burundais à approfondir et accélérer ses efforts dans les domaines du dialogue politique, du respect des droits humains et de la bonne gouvernance. J'appelle particulièrement le Gouvernement à permettre aux partis d'opposition non représentés au Parlement, aux défenseurs des droits humains et aux journalistes d'exercer leurs activités en liberté et dans le respect du droit, sans peur d'être intimidés, agressés ou physiquement attaqués.

Les rapports indiquant que des personnes appartenant à l'opposition auraient été détenues ou même tuées arbitrairement par les forces de l'ordre sont inquiétants et nuisent à l'image de pays démocratique et paisible du Burundi. Il est dans l'intérêt propre du Gouvernement burundais de faire examiner ces cas sérieusement et objectivement et de faire juger les responsables.

D'autre part, j'appelle l'opposition à abandonner sa politique de la chaise vide, à se distancer sans équivoque de toute forme de violence et à participer constructivement au débat politique dans l'intérêt du pays. Comme le Secrétaire général, je souhaite que les prochaines élections, en 2015, permettent à tous les partis de participer librement et d'une manière égale à la compétition politique. Ces élections ne seront pas seulement importantes pour le Burundi. Elles jugeront aussi – je pense – nos propres efforts en matière de consolidation de la paix.

Chaque fois que je visite le Burundi, je suis très impressionné par la richesse et la qualité humaine de ce pays. Chaque fois que je me rends au Burundi, je suis très impressionné par la richesse et la qualité humaine de ce pays. Ce peuple mérite un avenir meilleur, et en tant que formation, nous sommes prêts à y contribuer. Sur la base des réactions que je reçois de plusieurs interlocuteurs, je constate que le suivi de la Commission et mes visites dans le pays sont appréciés. Pour les Burundais et les Burundaises, c'est un signal que la communauté internationale et New York ne les oublient pas.

Le fait que la Commission soit un organe composé d'États lui donne un poids politique non négligeable. Pour les États qui soutiennent le Burundi financièrement, l'encadrement par la Commission de consolidation de la paix leur donne l'assurance que le pays est intégré dans une structure qui offre un cadre

pour dialoguer régulièrement sur toutes les questions institutionnelles qui sont à la base de la consolidation de la paix. Avec son accompagnement, la Commission peut compléter l'excellent travail opérationnel que la Représentante spéciale et son équipe font sur le terrain, sans lequel la Commission ne pourrait d'ailleurs pas accomplir son mandat. Je tiens aussi ici à remercier très sincèrement la Représentante spéciale et son équipe pour son travail.

Pour terminer, je voudrais jeter un regard vers l'avenir de la formation Burundi. Dans l'exposé que j'ai présenté à ce Conseil le 17 mai 2011 (voir S/PV.6538), j'ai dit que l'objectif ultime est que cette Commission devienne obsolète. La formation commence déjà, de manière souple et pas à pas, à se préparer à cette transition. Dans un avenir proche, cependant, le grand défi pour la Commission de consolidation de la paix consiste à aider le pays à mobiliser les ressources en faveur de son développement économique et social – je l'ai déjà dit. Dans ce domaine, la Commission se concentrera particulièrement sur les aspects liés au soutien des groupes touchés par le conflit et au premier pilier de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui est consacré à la consolidation de la paix. Nous pourrons ensuite songer à aider le pays à attirer des investissements privés parce qu'à terme, la prospérité du peuple burundais dépendra du développement de son secteur privé. La formation est d'ailleurs aussi disposée à appuyer les institutions nationales qui jouent un rôle clef pour l'état de droit et la bonne gouvernance telles que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et le Bureau du Médiateur.

Une fois que ces tâches seront achevées, le moment sera venu de faire un bilan et de déterminer ensemble si, et le cas échéant comment, la coopération au sein de la formation doit continuer. On pourrait aussi imaginer un accompagnement plus léger. Nous nous dirigeons d'ailleurs dans cette voie en nous réunissant davantage au sein du groupe de pilotage au lieu de convoquer la formation tout entière. Je remercie aussi très vivement les États représentés au Conseil qui participent très activement au groupe de pilotage, notamment certains pays africains, le Royaume-Uni, la Chine et d'autres pays. Cet appui-là est extrêmement apprécié et important.

Comme on peut le constater, il reste encore des tâches à accomplir. Je suis prêt à retrousser mes manches doublement et à assister le pays pour autant que le pays montre qu'il a la volonté politique de continuer sur cette voie avec la Commission.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Seger de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Adolphe Nahayo, Directeur général au Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi.

M. Nahayo (Burundi) : Je voudrais d'abord transmettre au Conseil les salutations de S. E. M. Laurent Kavakure, le nouveau Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi. Il aurait aimé participer lui-même à la présentation de ce premier rapport sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) (S/2011/751), mais les autorités du pays lui ont confié une autre mission à la dernière minute. Il m'a donc chargé de partager avec le Conseil la déclaration suivante.

Le Gouvernement de la République du Burundi remercie le Conseil de sécurité qui a accepté de maintenir le partenariat politique avec le Burundi à travers le Bureau des Nations Unies au Burundi au lendemain des élections de 2010. Il exprime sa gratitude au Secrétaire général de l'ONU et à ses services, en particulier le Département des affaires politiques, qui ont nommé au Burundi une équipe efficace avec Mme Karin Landgren à sa tête. En effet, la Représentante spéciale et son équipe ont mené à bien, dans les délais, la transition du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) vers BNUB, et nous l'en félicitons. Nous ne saurions oublier non plus la formation Burundi au sein de la Commission de consolidation de la paix, qui est restée à nos côtés dans notre effort pour trouver des solutions aux derniers défis posés à la paix au Burundi.

Nos remerciements s'adressent également au Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont l'engagement en faveur de la paix au Burundi s'est traduit par la mobilisation de fonds additionnels, à hauteur de 9,2 millions de dollars, pour pérenniser les acquis de la réintégration des populations touchées par le conflit, notamment dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural, et pour étendre les opérations de réintégration à d'autres provinces.

Le rapport du Secrétaire général sur le BNUB est une évaluation de la mise en œuvre par le Burundi et le BNUB de la résolution 1959 (2010). À ce propos, le

Gouvernement sait gré au Secrétaire général et à sa Représentante spéciale d'apprécier à leur juste titre les progrès accomplis dans les différents secteurs concernés par ladite résolution. Il s'agit notamment de l'adoption par le Gouvernement de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, de l'examen de la politique nationale de défense et de sécurité, de la mise en place effective de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, du lancement effectif des activités du Bureau du Médiateur, de même que de la préparation des mécanismes de justice transitionnelle.

Le Gouvernement a déjà informé la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève que la mise en place de ces mécanismes commencera au mois de janvier 2012. L'Inspection générale de l'État a déjà déposé 11 plaintes devant le Ministère public au cours de l'année 2011. Le traitement et la clôture de ces dossiers permettra au Trésor public de récupérer plus de 20 milliards de francs burundais au titre du préjudice subi depuis 2007, soit près de 20 millions de dollars, et un quart de ce montant est déjà rentré dans les caisses de l'État. Le Gouvernement du Burundi exprime de nouveau sa reconnaissance à l'ONU et aux autres partenaires qui ont contribué à l'obtention de ces résultats et à leur appropriation par les autres parties prenantes nationales, en l'occurrence le Parlement, la société civile et les médias.

Le Conseil admettra en même temps que le Gouvernement explique pourquoi certains résultats ne sont pas encore atteints malgré ses efforts et sa bonne volonté. Le rapport parle d'exécutions extrajudiciaires et de tortures. Le Gouvernement voudrait rappeler que la persistance de la violence armée au Burundi tient à plusieurs facteurs. Le premier est la présence illégale d'armes à feu. En effet, malgré les efforts de désarmement des populations civiles, le Gouvernement s'est rendu compte, lors de la campagne de pacification de la province de Bujumbura Rural, qu'il y avait encore des caches d'armes dans le pays, inspirées malheureusement par le dernier mouvement rebelle à rejoindre le processus de paix. En outre, la porosité des frontières expose le pays à la circulation illégale des armes en provenance des pays voisins du fait du banditisme ou des rébellions.

De ce fait, la violence armée peut consister en des règlements de compte entre anciens combattants pour des conflits fonciers, des affrontements entre les bandits armés et la police ou des attaques de populations innocentes par des bandes armées. En tout cas, lorsque les présumés coupables sont des agents des forces de l'ordre, le Ministère de la sécurité publique sévit. Le rapport sur la sécurité au Burundi du 31 octobre 2011 donne tous les détails sur cette situation et indique à la page 24 que 223 policiers sont aux arrêts du fait de leur implication dans la violence armée. La Mission du Burundi à New York fera parvenir à toutes les délégations ce rapport.

Au demeurant, le Gouvernement a entrepris sur la base des résultats de la consolidation de la paix, la réflexion sur la réforme durable des corps de défense et de sécurité. Prévu pour huit ans en ce qui concerne la Force de défense nationale et 10 ans pour la Police nationale, le Gouvernement veut faire de ces corps, des garants de la paix, de l'état de droit et de l'intégrité territoriale mais aussi des agents de développement.

S'agissant de la justice et de l'état de droit, le Gouvernement n'est pas le seul responsable des lenteurs judiciaires. On assiste aujourd'hui à des reports d'audiences demandés à plusieurs reprises par les partenaires de la justice pour rassembler tous les témoins ou approfondir les dossiers. Il faut aussi reconnaître que suite au non-respect des engagements financiers de certains partenaires, le Gouvernement a été à court de ressources pour finaliser correctement certains dossiers surtout lorsque les tristes événements se suivent rapidement, comme ce fut le cas à Rukoko et à Gatumba. Ne perdons pas de vue que le Burundi est un pays post-conflit. Encore une fois, le Gouvernement tient à rassurer ses partenaires que les dossiers pendants, devant les juridictions, seront traités jusqu'à leur clôture.

À propos des libertés d'expression et d'association, le Gouvernement burundais respecte ces principes mais cela ne lui interdit pas de vérifier le respect de la loi par ces associations et les organes de presse surtout lorsque ces derniers font l'apologie de la violence ou de la désobéissance civile, voire de la désinformation pure et simple. De nouveau, le rapport sur la sécurité au Burundi du 31 octobre 2011 étaye ces déviations d'une partie de la société civile et de certains organes de presse, de la page 27 à la page 29.

Le rapport mentionne l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition extra-parlementaire. Le Conseil conviendra sur ce sujet que le défaut de dialogue ne vient pas du Gouvernement. Le Président de la République a lancé un appel aux opposants en exil leur demandant de rentrer au pays pour participer

au dialogue, et le Premier Vice-Président a invité l'opposition au dialogue. Dans les deux cas, ces partenaires ont opposé une fin de non-recevoir mais ont plutôt réclamé des négociations à l'instar de celles d'Arusha comme s'il n'y avait pas de pouvoir légitime au Burundi. Il est même déplorable d'entendre certains leaders de l'opposition justifier les voies de la violence prônées par certaines déclarations faites sous le couvert de l'anonymat.

Le Gouvernement gardera la main tendue pour le dialogue politique mais il n'arrêtera pas sa démarche destinée à mettre en œuvre la vision 2025. À travers cette vision, le Gouvernement veut faire du Burundi un pays d'état de droit, où règne la cohésion sociale; un pays économiquement prospère avec une démographie maîtrisée, une gestion rationnelle de son patrimoine foncier et de son urbanisation; une nation bien intégrée dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

C'est dans ce cadre que le Burundi est en train d'achever la préparation du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération, qui s'articule sur quatre axes stratégiques : premièrement, le renforcement de l'état de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité des genres; deuxièmement, la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois; troisièmement, l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base et le renforcement du socle de la protection sociale; et quatrièmement, la gestion de l'espace et de l'environnement en harmonie avec le développement durable.

Sans attendre la mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération, le Gouvernement a déjà réformé le Code foncier et a renforcé l'action de la Commission nationale Terre et autres biens pour gérer les conflits fonciers actuels. Il a lancé la politique de villagisation pour libérer quelques terres arables et a entamé la réintégration durable des populations affectées par le conflit.

Le Président de la République du Burundi a démarré la campagne de maîtrise de la démographie parce que le Gouvernement a pris conscience des contraintes que la croissance démographique impose au développement. Il est en train d'actualiser la politique nationale genre pour faire de l'égalité entre l'homme et la femme un levier du développement.

Au cours de ce mois de décembre, il se tient à Bujumbura le Forum national sur la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de la République du Burundi sollicite d'ores et déjà l'Organisation des Nations Unies et tous les pays amis à appuyer la réalisation de ces programmes de réhabilitation en cours et ceux qui seront définis à partir du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération pour pérenniser les acquis présentés dans le rapport du Secrétaire général et pour venir à bout des défis qui subsistent. Vive la coopération internationale.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Nahayo de sa déclaration

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 45.